



## AIPR

# Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux Opérateur



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

## Objectif

- Acquérir ou mettre à jour les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.
- Préparer et s'entraîner à l'examen QCM AIPR Opérateur.

## Réglementation

- Article R. 554-31 du code de l'environnement.
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié.
- Arrêté du 22 décembre 2015 encadrant l'examen par QCM.

## Public

Personnel chargé de conduire :

- des engins de chantier,
- des plateformes élévatrices,
- des chariots automoteurs de manutention,
- des pompes et tapis à béton,
- des camions aspirateurs,
- des engins de travaux sans tranchées,
- etc...

## Pré-requis

Savoir communiquer en français.

## Groupe

10 à 12 participants maximum.

## Durée

6 heures dont 1h d'examen (1 jour).

## Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

## Lieu

Intra ou inter-entreprise.

## Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

## Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.  
Nous contacter pour plus d'information.

## Tarif

INTER : 210 Euros Net.

INTRA : Nous consulter.

## Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com



## AIPR

# Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux Opérateur



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

## Programme

**Définition et Glossaire sur la réglementation en rapport avec les travaux à proximité des réseaux**

**Présentation de la réglementation DT-DICT :**

- Points de repères
- Calendrier de la réforme
- Textes légaux

**Présentation du Guichet Unique**

**Réglementation AIPR :**

- Équivalence, QCM, Niveaux de compétences
- Carte AIPR ou CERFA

**Présentation des principaux acteurs (Responsable projet, exploitant ...)**

**Présentation des principaux réseaux concernés par la réforme**

**Présentation des cas de dispense de DT ou de DICT**

**Présentation de la préparation d'un projet :**

- Zone d'emprise
- Analyse
- Classe de réseaux

**Présentation des travaux urgents**

**Présentation du marquage piquetage**

**Présentation de l'exécution des travaux :**

- Technique lourde
- Technique douce
- Fuseau d'imprécision
- Fossé, forage et tranchée
- Reconnaissance du terrain (affleurant, différents réseaux et différents risques)

**Présentation de la procédure en cas de dommages ou d'accidents (règle des 4A et exemples)**

Test blanc et correction

Passage du QCM AIPR "Opérateur "

## Durée de validité

5 ans.

## Modalité d'évaluation/validation

Évaluation finale par QCM sur le site du ministère de l'environnement.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation.

## Méthodes mobilisées

### Modalités pédagogiques

Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE CARSAT Auvergne, Rhône-Alpes.

### Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Fascicule remis aux stagiaires

## Les + de SECOURISK

- Secourisk est reconnu par le ministère de l'environnement en tant que centre d'examen pour la délivrance d'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Représentation immédiate et gratuite à l'examen en cas d'échec au QCM.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).